

## **IHAB recommandation 9 : Accessoires d'allaitement et matériel pour nourrisson**

### **Le label IHAB**

Le label IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé) est un label de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF International créée en 1991 qui **récompense les services de maternités et de néonatalogies qui offrent un accompagnement optimal** des parents à la naissance de leur enfant et durant tout leur séjour.

#### **La démarche IHAB repose sur le trépied suivant :**

- Une équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère.
- Un environnement et accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance.
- Un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et post-natal.

**La démarche IHAB s'appuie sur 12 recommandations de bonnes pratiques**, argumentées scientifiquement, qui allient qualité des soins, sécurité et bienveillance.

**Dans le cadre de notre partenariat, IPA vous présente ces recommandations.**

## Recommandation 9 : Accessoires d'allaitement et matériel pour nourrisson

### Pour les bébés allaités, réserver l'usage des biberons et des sucettes aux situations particulières.

Les parents sont informés des effets **de l'utilisation des sucettes et des biberons** pour leur bébé allaité.

Le personnel soignant est formé pour les accompagner et **prévenir** cette demande en proposant **l'allaitement maternel aux signes d'éveil, le peau à peau ou le portage**.

Si un complément doit être administré (soit **sur indication médicale**, soit après **information éclairée** des parents et accompagnement pour l'éviter), il sera donné **autrement qu'au biberon** (sauf si les parents le souhaitent malgré les explications). Le personnel est formé aux **méthodes alternatives** pour donner un complément.

Pour éviter l'utilisation d'une tétine pendant les **soins douloureux** des bébés allaités, le personnel privilégie de les effectuer **pendant une tétée**.

Pour les **bébés prématurés** hospitalisés dans un service de néonatalogie, l'utilisation d'une sucette est possible pour **apaiser le bébé** et/ou répondre à son **besoin d'oralité** en **l'absence de sa mère**, après information et **accord des parents**.

Si la mère est présente et le souhaite, **la succion au sein** (parmi les autres moyens d'apaiser son bébé : peau à peau, portage...) est toujours **privilégiée**.

### Pour aller plus loin

- [Les 12 recommandations IHAB.](#)
- [Code international de commercialisation des substituts du lait maternel](#)
- Retrouvez nos [mots-clés liés aux accessoires d'allaitement](#) pour découvrir les ouvrages disponibles au CERDAM.
- C. BATISTA. Succion nutritive et non nutritive associée à l'utilisation d'une sucette et de biberons chez des enfants nés à terme, 2019. Les Dossiers de l'Allaitement. [Voir sa disponibilité chez IPA.](#)
- [Eviter les biberons pendant la mise en place de l'allaitement chez les enfants prématurés.](#)

Naviguez dans notre **nouvel onglet dédié à IHAB** dans notre barre de menu !

Consultez le catalogue du centre de ressources d'IPA : [base de données documentaire](#)

Découvrez nos [articles et mots-clés associés à cette recommandation](#)

▾

[voir la recommandation 10 \(à venir\) >](#)